

Mercredis Récré'Actifs PHARE

Cycle 5 du 15/05/2024 au 03/07/2024

Cadre réservé à l'association

- Fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire
- Photocopie des vaccins
- Assurances
- Fiche d'inscription
- Adhésion annuelle 2023/2024
 - Liquide Chèque Autre

Commune d'habitation :

Nom :Prénom :

Date de naissance :Sieste : Oui Non Si besoin

Nom des parents :

Téléphone :

Mail :

Inscription par cycle

MERCREDI	Journée		Demi-Journée				Navette	
	Avec Repas	Sans Repas	Matin		Après-Midi		Arrêt.....	
			Avec Repas	Sans Repas	Avec Repas	Sans Repas	Matin	Soir
15/05/2024								
22/05/2024								
29/05/2024								
05/06/2024								
12/06/2024								
19/06/2024								
26/06/2024	SURPRISE : sortie à la journée uniquement							
	Journée complète uniquement avec pique-nique fourni par vos soins							
03/07/2024	Aux choix des familles / enfants. Sortie à la journée avec pique-nique fourni par vos soins ou animation au centre de loisirs pour les enfants accueillis en demi-journée.							
	Avec pique-nique fourni par vos soins		Avec pique-nique fourni par vos soins		Avec pique-nique fourni par vos soins			

Un mail de confirmation vous sera communiqué lorsque l'inscription sera enregistrée.

Inscription du bus limité à 8 places.

Autorisation pour les mercredis : Nom et prénom de l'enfant.....

• J'autorise mon enfant à participer aux activités sportives et culturelles organisées par le Centre de Loisirs. OUI / NON

• J'autorise le centre de loisirs à transporter ou faire transporter mes enfants sur les lieux d'activités. OUI / NON

• J'autorise l'association PHARE à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'association. Ces images sont susceptibles d'être utilisées sur la page Facebook de l'association, le site Internet et dans divers outils pédagogiques). OUI / NON

Important :

- **Les repas sont commandés par PHARE** et vous seront facturés par la Hague. Le goûter est fourni par l'association.
- Le paiement du centre de loisirs se fera **à chaque fin de période** à la remise de facture.
- Toute absence **non signalée par mail avant le vendredi 18h** précédent le jour d'accueil sera facturée dans son intégralité, hors maladie sur présentation d'un certificat médical.

Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

